H. HAVARD

HISTOIRE

ET

PHILOSOPHIE

DES STYLES



MAISON ROMANE, À CLUNY.
Restitution de M. Lucien Voulot (Archives des Monuments Historiques.)

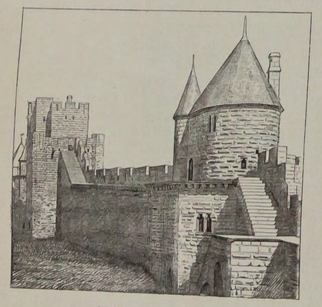
Ajoutons que ce dispositif répondait si bien à une conception rationnelle des besoins peu compliqués de certaines classes de la population, qu'à Cluny on connaît la présence d'un grand nombre d'habitations absolument nouvelles, qui ont été copiées sur leurs aînées. Bien mieux, c'est lui qui reparaît, sans grandes modifications, dans certaines habitations de Vézelay, de Saint-Étienne, du Puy, d'Orléans, etc., datant du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, et jusque dans les traités d'architecture du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle s'occupant de la maison bourgeoise[1]. Franchissant même nos frontières du nord, ce type simple et rationnel fournira le schéma des habitations urbaines de Bruges, de Cologne et de toute l'industrieuse Hollande[2].

Hâtons-nous d'ajouter qu'à côté de ce type modeste et pratique, si pieusement transmis d'âge en âge, l'architecture romane peut revendiquer une quantité d'autres monuments privés plus importants, et dont l'aspect extérieur, aussi bien que les dispositions intérieures, attestent chez les constructeurs du XI^e^ et du XII^e^ siècle une fécondité de combinaisons tout à leur honneur. L'hôtel de ville de Saint-Antonin, qu'on a appelé avec raison « la plus vieille maison commune de la France[3] »; la façade de l'ancien Hôtel-Dieu de Caen, détruit en 1827, et dont De Caumont nous a conservé le dessin[4]; la Manécanterie de Lyon; la curieuse maison à large pignon de Chartres; l'hôtel de

1. Pierre le Muet, *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*. Paris. 1663. Voir pl. VII, IX, XI et XIII. — *L'Architecture moderne ou l'Art de bien bâtir*, etc. Paris. 1728, t. II. Distributions 1 et 2.
2. Voir Philips Vingboons, *Gronden en Afbeeldsels der voornaamste gebouwen*. Amsterdam. 1688.
3. Voir l'article de M. Ch. Normand dans la *France artistique et monumentale*, t. V, p. 177.
4. De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*, p. 89.

du plan aux nécessités de la défense fit reléguer parmi les faits accessoires les commodités de la vie. Jamais existence ne fut plus dénuée de confort, des plaisirs de l'esprit et du corps, que celle menée par les barons dans ces repaires inabordables dont les créneaux sont pareils à « d'énormes dents[1] ». Les premières agglomérations qui, dans la Gaule Romaine, s'initièrent à la culture antique, semblent avoir pratiqué une sorte d'âge d'or, à côté de ce farouche recueillement. Privé de toute activité, de toute société, le maître du château, dès qu'une menace directe ne planait pas sur lui, s'élançait au dehors; et la vie des possesseurs de fiefs s'écoulait en courses perpétuelles, en expéditions pillardes et aventureuses, dérivatif à l'action déprimante de cet isolement. Telles sont les conditions spéciales d'un « état d'âme » dont on chercherait vainement l'équivalent dans une autre civilisation. Elles aident à comprendre les deux grandes curiosités du Moyen Age : la Chevalerie errante et les Croisades[2].

De pareils hommes étaient-ils accessibles aux idées d'Art, à l'intelligence, à la recherche du Beau? C'eût été leur demander beaucoup; et, cependant, on retrouve jusque dans leurs créations toutes militaires des traces d'un goût parfois délicat. Mais il ne faut pas trop s'attarder dans ces recherches, car c'est surtout de leurs formes martiales, de leurs proportions majestueuses, que les châteaux de l'époque romane tirent leur beauté principale.



REMPARTS DE CARCASSONNE.

1. Lamennais, *De l'Art et du Beau*, Paris, 1865, p. 65.

2. « Concevrait-on aujourd'hui un peuple de propriétaires qui tout d'un coup se déplaçât, abandonnât ses propriétés, ses familles, pour aller, sans une nécessité absolue, chercher ailleurs des aventures? Rien de pareil n'eût été possible si la vie quotidienne des possesseurs de fiefs n'eût été, pour ainsi dire, un avant-goût des Croisades, s'ils ne se fussent pas trouvés tout prêts pour de telles expéditions?... Leur vie était, sauf le pieux motif, une course, une croisade continuelle dans leur pays; ils sont allés plus loin et pour d'autres causes, voilà la différence! » (Guizot, *op. cit.*, t. III, p. 342.) L'opinion de Guizot est peut-être trop absolue. La colonisation de l'Amérique en est la preuve.

3. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture*, t. VI, p. 214.

4. Viollet-le-Duc (*op. cit.*, t. VI, p. 216) prétend qu'il existe encore dans le nord de la France des maisons mérovingiennes, mais il ne dit pas où. Pour nous, nous n'en avons jamais vu, et la généralité des archéologues est, croyons-nous, dans ce cas.

IX

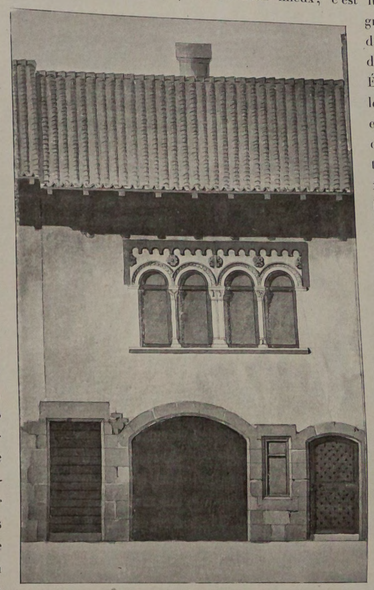
La période romane ne borna pas sa tâche féconde à doter l'Europe occidentale de ces deux grandes créations qui sont comme l'expression saisissante de la société féodale : la cathédrale et le château. Elle donna encore le jour à certains types d'architecture privée, qui, à travers des vicissitudes singulières, se sont transmis presque intacts jusqu'à nous, et c'est à elle aussi que les établissements monastiques durent, avec leur complet développement, leur forme définitive.

« Dans l'art de l'architecture, a dit fort justement Viollet-le-Duc, la maison est certainement ce qui caractérise le mieux les mœurs, les goûts et les usages d'une population[3] »; mais, comme ces usages, ces goûts, ces mœurs sont essentiellement variables, la maison est, de tous les édifices, celui qui se trouve soumis aux mutabilités les plus délétères. Beaucoup de ces constructions sont même, par la volonté de leur constructeur, condamnées à une existence précaire. Les procédés économiques de la bâtisse, les matériaux défectueux employés, sont des causes de destruction rapide. Il n'est pas jusqu'à la nature de ces matériaux qui n'influe sur le peu de durée des habitations privées. Dans le Centre et le Nord de la France, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, la plupart des maisons furent édifiées en pans de bois, et l'incendie eut ainsi raison en quelques heures de villes entières.

Enfin, plus destructive que le feu, la mode, jointe à l'instabilité des fortunes, aux exigences de la voirie, au renchérissement ou à la dépréciation des terrains, au besoin de confort, a amené partout des transformations générales. N'est-il pas curieux qu'un certain nombre de maisons romanes aient survécu à tant de causes de désastres et à de si variées?

Nous manquons de détails précis sur les habitations urbaines antérieures au XI^e^ siècle[4]. Nous savons seulement, par Grégoire de Tours, que certaines d'entre

elles étaient à plusieurs étages[1]. Il semble probable, en outre, que leur dispositif se rapprochait de la maison gallo-romaine. Celui de la maison romane est tout autre. Ses vues, en effet, au lieu d'être prises, comme dans l'habitation antique, sur une ou plusieurs cours intérieures, donnent sur la voie publique; et la cour, lorsqu'il en existe une, est peu vaste et réservée aux services domestiques. De la rue, on entre dans une première salle par une large baie cintrée qui tient souvent toute la largeur de la façade, à moins qu'à côté de cette baie ne s'ouvre une autre petite porte (sorte de poterne) qui, par un couloir étroit, conduit à l'escalier. Au premier étage se trouvent les chambres, éclairées par des fenêtres géminées ou par une large baie que divisent des montants en pierre. Le second étage, qui renferme des chambres moins belles, porte la toiture. Celle-ci tantôt repose sur un mur gouterot, tantôt montre « le pignon sur rue » si cher à nos braves ancêtres. Tel est le type fort simple, mais non dénué d'élégance, dont on rencontre de nombreux exemplaires dans la ville si curieuse de Cluny, et qu'on retrouve à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), à Gaillac, à Figeac, à Saint-Gilles (Gard), à Saint-Yriex, à Montpazier, à Poitiers, à Laon, à Alby, à Périgueux, à Embrun, à Saint-Guillem-du-Désert, etc... sous forme d'édifices plus ou moins bien conservés, mais présentant encore, avec quelques variantes, ces caractères essentiels[2].



MAISON ROMANE, A CLUNY.
Restitution de M. Aymar Verdier (Archives des Monuments Historiques.)

Ajoutons que ce dispositif répondait si bien à une conception raisonnée des besoins peu compliqués de certaines classes de la population, qu'à Cluny on constate la présence d'un grand nombre d'habitations relativement récentes, qui ont été copiées sur leurs aînées. Bien mieux, c'est lui qui réapparaît, sans grandes modifications, dans certaines habitations de Vierzon, de Saint-Étienne, du Puy, d'Orléans, etc., datant du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, et jusque dans les traités d'architecture du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle s'occupant de la maison bourgeoise[3]. Franchissant même nos frontières du nord, ce type simple et rationnel fournira le schéma des habitations urbaines de Bruges, de Cologne et de toute l'industrieuse Hollande[4].

Hâtons-nous d'ajouter qu'à côté de ce type modeste et pratique, si pieusement transmis d'âge en âge, l'architecture romane peut revendiquer une quantité d'autres monuments privés plus importants, et dont l'aspect extérieur, aussi bien que les dispositions intérieures, attestent chez les constructeurs du XI^e^ et du XII^e^ siècle une fécondité de combinaisons tout à leur honneur. L'hôtel de ville de Saint-Antonin, qu'on a appelé avec raison « la plus vieille maison commune de la France[5] »; la façade de l'ancien Hôtel-Dieu de Caen, détruit en 1827, et dont De Caumont nous a conservé le dessin[6]; la Manécanterie de Lyon; la curieuse maison à large pignon de Chartres; l'hôtel de

1. « Le duc Beppolen était à table dans une maison à trois étages : tout à coup le plancher s'écroula. » (Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, liv. VIII, chap. XLIII.)

2. Voir Verdier et Cattois, *Architecture domestique*. — De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie* (à l'article *Maisons privées*). — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture* (à l'article *Maison*). — F. de Verneilh et V. Petit, *l'Architecture civile au Moyen Age* : *Annales Archéologiques*, t. VI, X, XI, XII, etc.

3. Pierre le Muet, *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*. Paris, 1663. Voir pl. VII, IX, XI et XIII. — *L'Architecture moderne ou l'Art de bien bâtir*, etc. Paris, 1728, t. II. Distributions 1 et 2.

4. Voir Philips Vingbooms, *Gronden en Afbeeldsels der voornaamste gebouwen*. Amsterdam, 1688.

5. Voir l'article de M. Ch. Normand dans *la France artistique et monumentale*, t. V, p. 177.

6. De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*, p. 89.

tous autres pays, certaines transformations, alors qu'au contraire elle fut toujours une des dernières à adopter les modifications introduites dans le style ogival, et qu'elle ne peut présenter aucune nouveauté, aucun détail, dont on ne trouve sur le Continent un type plus ancien. Enfin, ajoutait Hope, « si cette opinion que le style ogival a pris naissance en Angleterre était fondée, selon toute vraisemblance les principaux architectes des édifices gothiques construits même hors de l'Angleterre auraient été des Anglais[1] ».

Ces conclusions, si remarquables non seulement à cause de leur justesse, mais aussi de cette équité courtoise qui n'accompagne pas toujours l'archéologie, ont été adoptées par des critiques anglais de grande valeur, notamment par Gally Knight[2], et confirmées par des documents irréfutables. Dès 1818, l'historien Henry Hallam[3] avait signalé, du reste, cette particularité, que la plus ancienne église ogivale de l'Angleterre, la cathédrale de Cantorbéry, avait été édifiée par un architecte français. Or, un fragment de chronique contemporaine de l'événement est venu nous apprendre que la reconstruction de ce magnifique sanctuaire fut l'objet d'un concours entre architectes anglais et français; que l'architecte chargé des travaux, « artiste que recommandaient la vivacité de son intelligence, sa science incontestée et une réputation bien établie », se nommait Guillaume, et qu'il était originaire de Sens[4].

Ce choix, au surplus, n'est pas aussi surprenant qu'il peut paraître. Le clergé de Cantorbéry était non seulement le plus éclairé de l'Angleterre, mais encore, par son origine et par ses traditions, tout imbu des idées françaises. Guillaume le Conquérant avait mis à sa tête l'illustre Lanfranc, qui, après avoir enseigné le droit à Bologne et à Pavie, était venu, suivi d'un cortège imposant de disciples, se fixer à l'abbaye du Bec, en Normandie, dont il fut prieur en même temps qu'il était abbé de Saint-Étienne, à Caen. Son successeur sur le siège épiscopal de Cantorbéry fut saint Anselme, également né dans le Midi de l'Europe, et qui, lui aussi, avait passé par cette abbaye du Bec, laquelle lui demeura toujours chère. Deux ans avant sa mort, Lanfranc, « ce prélat que tout le monde latin honorait pour avoir rendu à la science son antique éclat », traversait la mer, avec une suite d'évêques et de clercs, et, chargé d'ans et d'infirmités, consacrait l'église de sa chère abbaye, dont il avait « de sa propre main posé la seconde pierre[5] ». Au cours de son épiscopat, saint Anselme vint également demander à cette abbaye du Bec un refuge de paix, un asile de recueillement. On est donc fondé à dire que les préférences du haut clergé de Cantorbéry étaient essentiellement françaises. Dès lors, il est assez naturel que les plans et projets de Guillaume de Sens aient été particulièrement appréciés. C'est ce qui explique comment, sur une crypte de construction normande, qui fut conservée, on éleva une église supérieure, qui, par son plan, son style et son ornementation, est à peu près semblable à celles que l'on édifiait de ce côté de la Manche.

Premier sanctuaire gothique de l'Angleterre, Cantorbéry excita une admiration universelle et justifiée. Par la suite, elle exerça une influence considérable sur la marche de l'architecture anglaise; mais n'oublions pas que son érection eut lieu en 1174[6], c'est-à-dire plus de trente années après qu'à Saint-Denis, à Chartres et à Sens, patrie de l'architecte de Cantorbéry, le nouveau système avait pratiquement triomphé.

Si la descendance de l'architecture ogivale anglaise est facile à établir, celle de l'architecture ogivale allemande ne présente guère plus de difficultés. Mais il s'en faut que les archéologues allemands aient mis la même bonne grâce à le reconnaître. On n'a certes pas oublié le mémorable conflit que soutint un savant d'outre-Rhin, le vénérable M. Boisserée, rédacteur ou inspirateur du *Domblat* de Cologne, contre une pléiade de savants allemands, belges et français, notamment les de Roisin, les de Verneilh, les Zwirner, les Reischenperger, les Lacomblet, les de Lassaulx, etc. Pour maintenir à sa patrie une priorité plus que problématique, Boisserée faisait appel à ces argu-

1. Th. Hope, *Essai sur l'Architecture*, trad. de Baron, p. 246. Dès le commencement du siècle, Alexandre Lenoir (*Musée des Monuments français*, t. VII, p. 1, 125 et suiv.) avouait que c'était un préjugé général de son temps, que les Anglais étaient les seuls constructeurs des plus beaux édifices gothiques de la France, tels que les cathédrales de Chartres, Rouen, etc. Pour réduire ces affirmations à leur valeur, Lenoir faisait observer que si les Anglais avaient eu le goût de construire des « monuments syriens » (c'est ainsi que Lenoir qualifiait les monuments ogivaux), ils auraient commencé à en élever chez eux avant de venir en édifier chez nous.

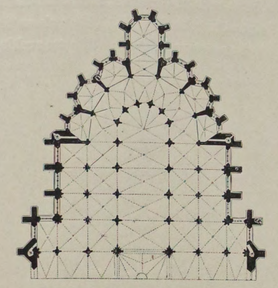
2. Voir *Bulletin monumental*, t. IV, p. 211.

3. Henri Hallam, *Tableau de l'Europe au Moyen Age* (ouvrage traduit en français en 1820-22, par Borghers et Dudouit, t. IV, p. 228) : « La nef de la cathédrale de Cantorbéry, élevée vers 1176 par un architecte français (Guillaume de Sens), et l'église du Temple, consacrée en 1183, écrit Hallam, sont, en Angleterre, les plus anciens édifices dans le genre gothique ».

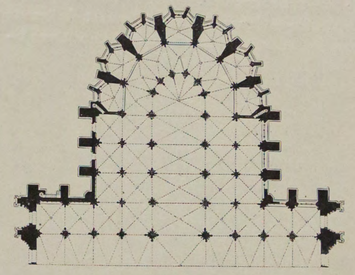
4. « ... Convocati sunt artifices franci et angli.... Senonensis Willelmus nomine, vir admodum strenuus, in ligno et lapide artifex subtilissimus... hunc ceteris omissis, propter vivacitem ingenii et bonam famam in opera suscepernnt.... » (Gervais, moine de Cantorbéry, *De Combustione et reparatione Dorotornensis ecclesiæ*, cité par Du Sommerard, dans ses *Arts au Moyen Age*.)

5. Guillaume de Jumiège, *Histoire ecclésiastique des Normands*, liv. VI.

6. Guillaume de Sens commença Cantorbéry, mais ne l'acheva pas. En 1179, il quitta l'Angleterre. Son successeur fut Anglais, croit-on, mais il continua les travaux dans le même style et certainement d'après les plans et les épures que lui avait laissés son prédécesseur.



CHŒUR DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS.



CHŒUR DE LA CATHÉDRALE DE COLOGNE.

ments d'ordre sentimental, qui, suivant la juste remarque de Viollet-le-Duc, ont le tort énorme d'éloigner l'esprit « de la recherche des origines, des causes, de l'idée philosophique, sans laquelle l'Art n'est qu'un métier ou l'emploi d'une recette[1]. » Certes, Boisserée était sûr de n'être pas contredit, quand il s'écriait, en parlant de Cologne : « Où trouver, dans le monde, une création du style ogival aussi grandiose et sublime? » Mais, où il était moins bien inspiré, c'est quand il ajoutait : « Ce fut en Allemagne que le style ogival atteignit sa plus haute perfection, témoins Cologne, Strasbourg et Fribourg. La France, parmi tant de monuments grandioses et dignes d'admiration, n'a rien à leur opposer *au point de vue de l'invention et de l'exécution artistique*.... Que si l'Allemagne ne compte pas un aussi grand nombre d'édifices de cette époque, rien d'étonnant. Nous autres Allemands, nous avons assez de fois prouvé au monde que nous possédons plus d'esprit d'invention que de moyens d'exécution[2]. »

FENÊTRE DE LA SAINTE-CHAPELLE DE PARIS.

FENÊTRE DE LA CATHÉDRALE DE COLOGNE (ABSIDE).

Si personne n'a jamais songé à marchander au dôme de Cologne l'admiration à laquelle il a droit, on ne peut contester, cependant, au baron de Roisin et aux architectes allemands de Lassaulx et Zwirner le droit « de retrouver dans la cathédrale d'Amiens le prototype de celle de Cologne[3] »; à Reichspenger celui de démontrer que la confrontation des plans de Cologne et d'Amiens offre une telle ressemblance, qu'on est bien contraint « de reconnaître un peu plus qu'une conformité d'inspiration, quelque chose comme une imitation flagrante, » — imitation d'autant moins douteuse que Lacomblet, archiviste du roi de Prusse, établissait, sur pièces d'archives, que

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture*, t. VIII, p. 103.

2. Sulpice Boisserée, *Lettre à Didron aîné* — et *Histoire et Description de la Cathédrale de Cologne*.

3. Baron de Roisin, *Note sur l'Achèvement du Dôme de Cologne*, p. 38. (Voir aussi F. de Verneilh, *Origine française de l'Architecture ogivale?* (*Annales archéologiques*, t. III, p. 163).